

PROGRAMME DE REDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES ET DES DESASTRES

AOI-001-UCE/PRGRD/2012/PPM1_3.2 TRAVAUX

**TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIERE DEMARAIS A
CHALON, RN2**

PLAN DE REINSTALLATION INVOLONTAIRE SIMPLIFIE

janvier 2015

1. Introduction

Les quatre (4) ouragans qui ont frappé le pays, aux mois d'aout et septembre de l'année 2008: Hanna, Fay, Gustave et Ike, ont causé de grandes destructions sur les infrastructures sur tout le territoire national. Spécifiquement, sur la Route Nationale No. 2, le pont sur la rivière Desmarais à Chalon, près de Miragoane, a subi de graves dommages causés par l'effondrement de la culée droite en sortant de Port-au-Prince pour aller vers le Sud. Cet effondrement résulte de l'affouillement de la culée et les crues accompagnant avec les ouragans ont fait le reste

Ce pont relie le reste du pays à quatre départements (Nippes, Sud et Grande-Anse). Un passage à gué a permis de rétablir la circulation de façon provisoire. En décembre 2012, le Gouvernement a initié le projet de reconstruction du pont fermé à la circulation depuis son endommagement en 2008. Le présent document porte sur les éventuels impacts sociaux et les mesures de compensation à envisager.

Les travaux consistent en la mise en place d'un pont dans l'emprise existant.

2. Zone d'exécution du projet

Chalon est une section de la commune de Miragoane. C'est l'un des quatre principaux ports de commerce du pays. Des cargaisons d'objets manufacturés en provenance des Etats-Unis transitent par les docks de Miragoane. Haïti exporte son café, ses fruits et son bois par ce même port.

Les installations portuaires étaient également utilisées par la compagnie américaine Reynolds Metals Company spécialisée dans l'exploitation de l'aluminium et de la bauxite. Cette compagnie a quitté le territoire haïtien laissant derrière elle de grosses infrastructures, notamment un port en eaux profondes qui a remplacé en 2010 l'ancien port civil de la commune.

Autour de la ville s'étendent les cultures de tabac.

3. Visite de terrain et estimation des impacts sociaux

Il est à la charge de l'UCE d'élaborer un Plan de Réinstallation et de Compensation (PAR) dans le cadre des projets financés par la Banque Mondiale pour permettre aux personnes affectées par la reconstruction du pont sur la rivière Desmarais de recevoir une compensation juste et équitable pour les différentes affectations causées par le projet, comme défini dans le manuel des politiques opérationnelles de la Banque Mondiale en ce qui a trait à la réinstallation involontaire de population (OP 4.12)

Conformément à la politique opérationnelle(OP.4.12) en matière de réinstallation involontaire, une commission de l'UCE a étudié le projet et a visité le chantier le 5 novembre 2013 en vue d'identifier les éventuelles affectations. **Il en sortie que le pont sera reconstruit dans l'emprise existant et n'entraînera aucun réinstallation involontaire.**

4. Conclusion

Pour la reconstruction du pont sur la rivière Desmarais à Chalon, il n'y aura pas d'expropriation de biens ni d'affectation d'activités socio-économiques. A l'exécution des travaux, l'UCE s'assurera que les opérations de construction resteront dans l'emprise existante. Dans le cas d'une affectation quelconque survenant à l'exécution des travaux, l'UCE en prendra les mesures de compensation appropriées.